

Rue Belliard 71 bte 2, B-1040 Bruxelles

Service Médiation

date 19.01.2024

notre réf. LC Int 15

votre réf.

Contact Jean-François Debavay - attaché

Téléphone 02 435 64 71

E-mail jean-francois.debavay@iriscare.brussels

Concerne : Nouveaux montants d'allocations familiales en Estonie

Madame, Monsieur,

L'Estonie nous informe d'une diminution à partir du 1^{er} janvier 2024 de l'allocation supplémentaire pour les familles ayant plus de 3 enfants. Les autres montants ne changent pas.

Les montants mensuels sont donc de :

Type	Montant
Allocations familiales pour le 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	80 € par enfant
allocations familiales à partir du 3 ^{ème} enfant	100 € par enfant
Allocation spéciale pour famille ayant entre 3 et 6 enfants	450 € par famille
Allocation spéciale pour famille ayant plus de 7 enfants	650 € par famille

Attention, cette allocation n'est octroyée que si la famille perçoit des allocations familiales.

Les montants sont donc cumulatifs.



Je vous remercie de votre collaboration.

Bien à vous,

Tania Dekens
fonctionnaire dirigeant